

indemnité en droit social

Par **Selina**, le **29/06/2021** à **19:30**

salut,

avez vous des idées sur des calculs de ce genre.!

Xavier salarié de l'entreprise Lagrange depuis le 1er février 2006 a été licencié pour faute sérieuse. Son licenciement lui a été notifié le 1er mars 2018 et son contrat de travail doit se terminer le 30 avril 2018 à l'issue d'un préavis de deux mois. Vous calculerez le montant de l'indemnité de licenciement perçue par Xavier en tenant compte des éléments suivants :

**Depuis janvier 2017, le salaire de base mensuel de Xavier s'élève à 2100 € ;
En juillet 2017, il a touché une prime de vacances de 1500 € ;
En janvier, février et mars 2018, il a effectué des heures supplémentaires qui ont porté le montant de son salaire mensuel brut à 2250 € ;
En février 2018, il a perçu une participation aux résultats de l'entreprise égale à 1250 € ;
Depuis son embauche, Xavier bénéficie d'un avantage en nature évalué à 100 € par mois.**